

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du 30 juillet 2012

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 20/07/2012
Date d'affichage 20/07/2012
Nombre de conseillers
En exercice : 9
Présents 7
Votants 7

L'an deux mille douze, le trente juillet à 20 H 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François LAMOTTE, Maire

Etaient Présents :

MM Jean-François LAMOTTE, Maire – Jean-François LAHAYE - Adjoint – Bernard CHARDOT – Florence LOHIER - Françoise TRAVERT- Marylène GUIFFARD – Jean-Noël PONS

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : MM Patrice LECESNE – Sylvain LACOUR
Mme Françoise TRAVERT. a été élue secrétaire de séance

Délibération n° 2012 – 26

Garderie périscolaire /RPI Héauville Helleville

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suivant délibération du 5 avril 2001 et arrêté municipal du 11 juin 2001, un service de garderie périscolaire a été mis en place pour les élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal Héauville Helleville.

L'accueil est assuré les jours scolaires de 7 h 15 à 8 h 45 et de 16 h 15 à 18 h 15 dans la salle de repos et la salle informatique et bibliothèque de l'école de Helleville.

La gestion de cette garderie est actuellement assurée par la commune de Helleville. La commune de Héauville verse une participation au frais de fonctionnement. Une aide de la Caisse d'Allocations Familiales est perçue ainsi qu'une participation financière des familles bénéficiant de ce service. 2 agents communaux à temps non complet (en CDD) travaillent à cette garderie.

Vu, l'avis favorable du conseil municipal de Héauville en date du 20 juillet 2012,
Considérant qu'une étude faite en collaboration avec la CAF et l'association « Canton Jeunes » de Flamanville montre que le coût serait moins important pour les deux communes si la gestion était assurée directement par l'association Canton Jeunes,
Le maire propose au conseil municipal de transférer la gestion du service de garderie à l'association « Canton Jeunes »

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- donne son accord à cette proposition sous réserve que les deux personnes actuellement employées à la garderie soient réembauchées par l'association.

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du 30 juillet 2012

- dit que Canton Jeunes assurera à compter de la prochaine rentrée scolaire (4 septembre 2012) la mission de service de garderie périscolaire au RPI Héauville Helleville.
- Donne un avis favorable pour établir une convention d'un an avec Canton Jeunes
- Charge le maire d'informer les différentes autorités scolaires (l'académie, la directrice du RPI, la communauté de communes des Pieux, l'association des parents d'élèves...)
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération

Délibération n° 2012 – 27

Accompagnement à la scolarité /RPI Héauville Helleville

Le Maire demande que l'accompagnement à la scolarité soit renouvelé pour l'année scolaire 2012 – 2013 en partenariat avec l'association « Canton Jeunes » de Flamanville. Le coût à charge des communes de Helleville et Héauville reste fixé à 3575 €.

Considérant, d'une part, les résultats satisfaisants d'autre part, que cela n'a pas créé d'incidence sur les effectifs de la garderie,

Vu, l'avis favorable du conseil municipal de Héauville en date du 20 juillet 2012,

Le conseil municipal, à l'unanimité, :

- donne son accord
- autorise le Maire à signer à signer une nouvelle convention avec l'association « Canton jeunes » ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision

-

Voirie/Chasse des monts

Le conseil municipal est informé que les travaux d'aménagement du chemin rural « chasse des monts » situé au lieu dit le Damet ont été effectués. La source a été canalisée. Le revêtement reste à finir par temps sec.

Orientations d'aménagement du bourg

Une réunion est prévue sur place le 31 août prochain avec Mme Brauns pour décider de l'emplacement de la salle communale.